

Lettre

Duoyz Philippe de Valois au Roi
par
Pour faire observer le droit de la ville
Monoyer, qui fixe le prix des monoyes
auxquelles elles donnent cours & d'assurer
toutes autres espèces de

(Du 27 mars 1347)

Philippe par la grâce de Dieu
Roi de France à notre prévôté de Paris
ouac l'ordre auquel il a été commandé
ordre de d'assurer le droit de la ville
de Monoyer soit expressément
commandé et décreté que tel sera tel
droit que si certains greffier
peine ou autre en jellor ordre
de prendre ne mettre en cause pour
ne autre que ce soit manner
Monoyer blancher ne souverain monar
tenu au quartier R. P. du 2. m. 1347.

Cantez vellemeis Leedonez dor fin
ada Dzayere pour 16^e parisis et
Leedonez dor ad lez pour 15^e parisis
Et Leedoulez tounoir parisis et
Tounoir petitot et maillot tounoir
Prictot que nous faissons faire
a preysous pour le priez que nous
Lez auzour domé par nos ordenees
En combien que nous espous dor
voulez ce souffrez que lez doulcez
Parisis parauant faitz que nous
Espous dor pour auzours parisis
jusque en atant que nostre papele
est remy De piette et Monoyen
pour la abstention et gouvornement
Dieux et toutes autres e Monoyen
dor blanckes et sainctes de nostre
Royaume comme debon du tout abatzen
et nuper au mare pour Billon meauoir
il est venu a nostre Connoissance et
En somme suffisamment informez
que polyfurez et sans efforce

et dejour oyours effours d'eprenere
 et mette noir et monoye dor d'espance
 pouz grez gneur pris qae deker
 estreis s' aez prennes et mettois
 En Courz des monoyen d'affendee
 et Lez autres faitz lez bonz
 nostre Roy amme es abondans
 en onfraynans nos d'ordene es
 autrez grande deceptioun de nostre
 puyple doner noir facies
 Contrefaitz le babilion En facor
 a noz parfiz oublie d'espance aux
 quelz comme dit es pourz auz donne
 Pourz pouz on dancier parfiz pouz
 La Causz d'espance Lez quelz Deniers
 fanaes Contrefaitz nostre commun
 puyple pren es mesme son dombre
 dor et monoye pouz la non conoissance
 quelz ouz on l'au grand grief
 Domage et en prejudice de nostre

Royalle majeste douz frere
Fortunee noen De plaire es vele
Soulouez le lec et souffre et noen
Pour contreser a telz manueuvres
et dommages et onuordies ordonances
Par deliboration de nostre conseil
que le despanz doubler verfier fait
En noen Parly et assyuer noen auoir
L'asfe Cours pour en d'auoir
Paris ne etra froid ny mis
D'or et auant que pour empêcher
l'ouuoir auz cultameins ayer
d'estranger Le Cours coster aux autres
d'autz l'Entrefaitz son Despach
Royaume et auz proues Regnes
nostres peuplez ayz Comptement
de pechies monoz et pour leur
meilleur jusqu'auz noen engoutte
faire leur ouyement de quoy il
se juge gommier et prouoy

Sachez ouur mandour et representation
 enjouignour et commandour que toutes
 Ces lettres ouur vous faites
 Pour ce se publier solennellement
 nostre presentes ordres protocoles
 Le roialme et l'empire contenus dedans
 preceptes et vrontes de Paris et
 defendre general et supreme de
 corps de armes recevez et ferez
 de faire en aucune maniere le
 Contrarie, ne regne ne mette
 En Paris ou ailleurs ne autre endroit
 ne monogramme defens pour
 autre regne auquel pris que defens
 esclairs ne nullas monogramme blancheur
 ne noireur faites. Formez nos herbes
 Royaumes pour malprise quelquel
 Soit ne aies nostres excepte
 Celle de defens fait auz

"S'oulement au mare pour Billon"
où pour mieux régler les différences
entre d'ordres ou de volontés
que n'ont toutes villes et châteaux
où il y a prud'hommes ou autres
qui le feront faire voire commettent
ce Establishissement pour volonté certaine
et loyaux personnes tant comme
pour volonté que pour faire que
ce prud'hommes garder que aucun
ne fasse ou fasse le contraire
de ce qu'ils se feront entre eux
ce qui est pour la paix et l'ordre
de autant que ces deux personnes
mariée, facrois le contraire
qui pour le sauveur des poins
ou delay ont cette manière que tout
ceux qui prennent exemple

Cest a Scavois que l'ouiller
 Le Roi Monge qui vint promouvoir
 prernant ou mettant pour yengneau
 pris que D'Espine et dit nous
 C'erons cequisez a l'or amandier
 a nostre valente et force
 meies et prisoer Pariculierement
 Entendre a Lourct gardes
 Et auor voulons que ne geouer
 Les pionniers et truaces ilo
 apres le quinsies d'ouer de l'ouiller
 Le Roi Monge vint le Roi en
 La maniere d'Espine qui a barouer
 En fortifiant Rome a Paris
 Le ruyng le septime jowee
 marr Landegraec 1347
 par le Roi a la
 Relation du conseil secret

quecel est bien à Messieurs
De Hamoutre & D'Hourbie
et de Mendanç